

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517 700 Fax : 517844/512622

---

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Neuvième Session ordinaire**  
**25-29 Juin 2006**  
**Banjul (GAMBIE)**

**EX.CL/260 (IX)**

**RAPPORT DE LA QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION  
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES (CTAS)**

**NOTE INTRODUCTIVE AU RAPPORT DE LA QUATRIEME SESSION  
ORDINAIRE DE LA COMMISSION DU TRAVAIL, ET DES  
AFFAIRES SOCIALES DE L'UA**

**Introduction :**

La 4<sup>ème</sup> Session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine (CTAS) s'est tenue au Caire (Egypte) du 22 au 26 avril 2006 à l'invitation du Gouvernement de la République Arabe d'Egypte.

La réunion de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'U.A (CTAS) qui est statutaire, a vu la participation de délégations tripartites (regroupant les Gouvernements, les employeurs ainsi que les travailleurs) venues de 42 Etats membres ainsi que celle de partenaires, d'organisations régionales, internationales et non gouvernementales. Elle s'est déroulée en 2 sessions, à savoir la session des experts et celle des Ministres. Elle a entre autre, examiné les points suivants : les activités menées par les Etats Membres et la Commission de l'Union africaine dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la 3<sup>ème</sup> session de la CTAS, le rapport sur la mise en œuvre des résultats du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, le Projet de Cadre de Politique Sociale, le Projet de création d'un Conseil consultatif sur le vieillissement, le rapport sur les activités des membres africains du Conseil d'Administration du BIT à Genève.

A l'issue de la réunion des recommandations relatives aux différents points de l'ordre du jour ont été adoptées et dont les principales sont :

**a) Sur la mise en œuvre des recommandations des sessions précédentes :**

- ii) Les ressources financières nécessaires devraient être allouées afin de permettre aux membres du Bureau de tenir des consultations avec la Commission de l'UA afin de suivre de près la mise en œuvre des recommandations des sessions de la CTAS ;
- iii) La CTAS devrait limiter le nombre des activités à entreprendre pour la mise en œuvre des recommandations et établir un ordre de priorité ;

**b) Sur le suivi du sommet extraordinaire de Ouagadougou :**

- i) Les Etats membres ont été exhortés à allouer des ressources budgétaires annuelles à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté, principalement à partir des ressources budgétaires nationales ;

- ii) La CTAS s'est félicitée du thème de la Conférence des Ministres des finances de 2006 qui se tiendra à Ouagadougou du 13 au 15 mai 2006 «Relever le défi de l'emploi en Afrique» et a décidé de transmettre une résolution de la Commission du travail et des Affaires sociales à la Conférence.

**c) Sur la création du Conseil consultatif sur le vieillissement :**

- i) Les Etats membres devraient être exhortés à créer des Conseils consultatifs nationaux afin d'améliorer la situation des personnes âgées ;
- ii) Les Etats membres devraient être encouragés à adopter des législations pour protéger les personnes âgées, garantir leur sécurité sociale et leur fournir les services sociaux de base ;

**d) Sur les activités des membres africains du Conseil d'Administration du BIT à Genève :**

La réunion a approuvé les propositions suivantes relatives à la désignation des candidats africains aux postes suivants :

- i) Le Président du Conseil d'administration du BIT: Afrique du Sud ;
- ii) Le Vice-Président de la Conférence : Egypte (Gouvernement) ;
- iii) Panel de sélections de l'auditeur externe pour les programmes de travail décent pour les pays : Malawi ;
- iv) Candidat au poste d'auditeur externe : Nigeria
- v) Les cours en anglais de l'Institut international d'études sociales pour 2007 : Kenya ;
- vi) La Commission de vérification des pouvoirs : Bénin.

**e) Sur les 9èmes Jeux Africains qui se dérouleront en Algérie en juillet 2007 :**

Un appel est lancé dans ce cadre à tous les états membres en vue de la mobilisation et de la participation des sportifs nationaux de haut niveau, conformément aux résolutions des instances africaines concernées en prévision des Jeux Olympiques de Pékin 2008.

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 002511-115 517 700 Cables: OAU, Addis Ababa  
website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF**

**Neuvième session ordinaire**  
**25 – 29 juin 2006**  
**Banjul (Gambie)**

**EX.CL/260 (IX)**  
**Annexe I**

**RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES**

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243  
517844

Telephone : 517 700 Fax :

---

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE  
DE LA COMMISSION DU TRAVAIL  
ET DES AFFAIRES SOCIALES  
DE L'UNION AFRICAINE  
22-27 AVRIL 2006  
LE CAIRE (EGYPTE)**

**LSC/Min/RPT (IV)**

**RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES**

## I. INTRODUCTION

1. La Réunion ministérielle de la 4<sup>ème</sup> Session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'UA s'est tenue au Centre de conférences du Caire (République arabe d'Égypte), le 26 avril 2006.

## II. PARTICIPATION

2. Ont participé à la Réunion ministérielle les délégués des Etats membres suivants de l'Union africaine: Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Étaient également représentés à la réunion les CER, les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les partenaires à la coopération et les amis de l'Afrique ci-après CEDEAO, Etat de Palestine, Organisation arabe du Travail (OAT), UNFPA, OIM, ORAF-CISL, CAFRADES, OUSA, CPE, IAR, AFUB, Secrétariat de la décennie africaine des personnes handicapées, DFID, ARLAC, HELPAGE international, le Conseil international pour le bien-être social, OIT, PNUD, CICR, Conseil international de l'action sociale (CIAS), Organisation mondiale du mouvement scout.

## III. CEREMONIE D'OUVERTURE

4. La cérémonie d'ouverture a été présidée par un Haut fonctionnaire du Gouvernement de la République arabe d'Égypte qui a invité les représentants officiels suivants à prendre la parole :

### (a) Déclaration du Président sortant de la 3<sup>ème</sup> session de la CTAS

5. L'Honorable. M.M. S. Mdladlana, Ministre du Travail de la République d'Afrique du Sud et Président sortant de la 3<sup>ème</sup> session de la CTAS, a rendu hommage au Gouvernement égyptien pour avoir abriter la session. Il a demandé d'observer une minute de silence au profit des victimes des attentats de Dahals. Il a exprimé sa satisfaction quand à l'occasion qui a été offerte au Gouvernement et au peuple d'Afrique du Sud d'avoir présidé la 3<sup>ème</sup> session. Il a, en outre, souhaité que les recommandations de la 3<sup>ème</sup> session aient un impact décisif sur la 4<sup>ème</sup> session. En conclusion, il a félicité les travaux et les activités menés par la CTAS en tant qu'organe tripartite.

**(b) Déclaration du Représentant des travailleurs**

6. Dans sa déclaration, M. Ibrahim Chankour, représentant des travailleurs, a exprimé sa satisfaction relative à l'hospitalité chaleureuse qui leur a été réservée. Il a exprimé la satisfaction des travailleurs quant à la composition de la tripartite de la CTAS, qui renforce le dialogue social entre les partenaires sociaux. Il a souligné l'importance de la paix sociale et du dialogue comme condition préalable de progresser dans la mise en œuvre des résultats du Sommet de Ouagadougou. Il se félicite des efforts déployés en vue de consolider les politiques sociales au niveau du continent africain mais souligne l'importance de l'intégration de ces politiques sociales au niveau national. En conclusion, il a déclaré que la mise en place de ces politiques seraient incomplètes sans une véritable dimension sociale.

**(c) Déclaration du Représentant des Employeurs**

7. Sans sa déclaration, le Dr. Azad Jeetun, le Secrétaire général de la Confédération des employeurs a exprimé la satisfaction du Groupe des employeurs auprès du Gouvernement d'Égypte. Il a rappelé que le Groupe a été créé en octobre 1986 au Caire, représentant la voix des employeurs du secteur privé africain. Il se félicite de voir la CTAS comme un modèle exemplaire de dialogue social; qui offre aux parties concernés un forum d'échanges d'expériences et d'expertise. Il a, par ailleurs, remercié la Commissaire en charge des Affaires sociales pour les efforts et l'énergie qu'elle a déployé en abordant les problèmes sociaux et du travail en Afrique. Il a ajouté que le secteur privé a encouragé le développement d'entreprises et des investissements communs en tant qu'instruments en faveur de la création d'emplois, et ce, dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le Sommet de Ouagadougou. Il a souligné l'importance pour toutes les parties concernées d'œuvrer ensemble afin de créer la prospérité sur le continent. Il conclut en mettant l'accent sur le fait que c'était une idée des employeurs de créer des synergies pour une vision partagée et une vie décente pour tous les Africains.

**(d) Déclaration du Représentant de l'Organisation arabe du Travail**

8. En prenant la parole au nom de l'Organisation arabe du Travail, le Dr. Ibrahim Kouider, Directeur général à rappelé la coopération de la longue date entre l'OAT et la CTAS. Il a réaffirmé que les deux organisations ont joué un rôle important dans la consolidation des relations entre le monde arabe et africain dans le secteur du travail et ont obtenus des acquis dans la lutte contre le colonialisme. Il a insisté sur l'importance de renouveler et de renforcer les liens de solidarité et d'amitié entre l'OAT et la CTAS.

**(e) Déclaration du Directeur général de l'OIT**

9. Dans sa déclaration, l'Ambassadeur Juan Somavia, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a exprimé ses remerciements au Gouvernement égyptien, tout en rappelant que l'Egypte a donné l'exemple pour la convergence des politiques économiques et sociales. Il a félicité la CTAS d'avoir démontré le pouvoir du tripartisme. Il a, en plus, déclaré que la croissance non productive d'emplois n'a pas produit d'effets sur l'économie et n'a généré aucun bénéfice. Il a souligné que le consensus de Ouagadougou a exprimé son soutien à une croissance économique qui s'accompagne de la création d'emplois. Il a exprimé sa satisfaction pour le soutien des pays africains concernant le transfert du Bureau Régional à Addis-Abeba. Il a souligné qu'en travaillant ensemble afin de créer une convergence des politiques, les parties intéressées ont la possibilité de créer des emplois. A cet effet, il a mis l'accent sur l'importance pour les Ministres du Travail de prendre activement part à la Conférence des Ministres des Finances et de Planification économique de la CEA à Ouagadougou au mois de mai 2006.

**(f) Déclaration de la Commissaire en charge du Département des Affaires sociales**

10. Dans son intervention, Adv. Bience Gawanas, a remercié le Gouvernement de l'Egypte pour avoir abriter la réunion, ainsi que les excellents moyens mis à la disposition de la réunion. Elle a aussi exprimé ses remerciements à l'OIT et a exhorté la collaboration existante entre l'Union africaine et l'OIT dans le suivi du Sommet de Ouagadougou, y compris la création des équipes de travail entre l'UA et l'OIT. Elle s'est déclarée satisfaite du transfert du Bureau régional de l'OIT à Addis-Abeba, ce qui permettra le renforcement de la coopération entre les deux organisations. Elle a appelé les parties concernées à s'engager afin de promouvoir les programmes du travail de développement social et de l'exploiter et d'assurer leur mise en application et leur suivi aux niveaux national, régional et international. Elle a souligné le projet de Cadre de la Politique Sociale en tant qu'instrument qui servira à diriger les actions du continent et de placer l'être humain au centre du développement. Elle a rappelé les préoccupations du Sommet de Ouagadougou qui représentent un important plan dans le domaine de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté. La Commissaire a également informé la réunion que le Département des Affaires sociales a lancé un projet financé par la Suède et la Norvège qui vise à promouvoir l'emploi en Afrique en vue de réaliser les résultats du Sommet de Ouagadougou. Elle a également informé la réunion que l'UA envisage de tenir en 2007 un Forum sur le développement social en Afrique, qui concernera toutes les parties intéressées afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions présentées lors des différentes conférences. En conclusion, la Commissaire a exhorté la réunion ministérielle à faire valoir la dimension humanitaire dans la recherche de la création d'emplois et faire de l'Afrique un continent qui sied à ces citoyens.



**(g) Déclaration du Premier Ministre de la République arabe d’Egypte**

11. Dans sa déclaration, Son Excellence, le Dr. Ahmed Nazif, Premier Ministre de la République arabe d’Egypte, a remercié la Commission d’avoir offert à la République arabe d’Egypte la possibilité d’abriter la 4<sup>ème</sup> session sous le haut patronage de Son Excellence Hosni Mubarak, Président de la République arabe d’Egypte. Il a porté à la connaissance des participants que les récents attentats à la bombe visaient à nuire le secteur touristique qui possède d’énormes potentialités pour la création d’emplois. Cependant, l’Egypte ne cèdera pas face au terrorisme. Il lance un appel au continent afin de se rallier pour faire face aux défis considérables de la mondialisation. Il a indiqué qu’il était nécessaire de donner une face humaine à la mondialisation et d’utiliser les bases du dialogue social afin de répondre aux défis posés par la mondialisation. Il a souligné qu’il était essentiel d’accroître les investissements afin de réduire la pauvreté et créer de nouveaux emplois. Il a exprimé l’intérêt que porte l’Egypte à promouvoir une étroite coopération entre les pays africains dans le domaine des investissements communs ainsi que de prendre en charge et de favoriser les mouvements des travailleurs migrants, à l’intérieur et à l’extérieur du continent. Il s’est félicité des efforts concertés de l’Union africaine dans le développement d’une politique de travail avisée sur le continent. Il a informé la Conférence que l’Egypte a offert d’aider financièrement l’Institut Kinane Nk’rumah.

**h) Motion de remerciements**

12. L’Honorable Ministre du Travail de la République fédérale du Nigeria a lu au nom des participants une motion des remerciements : le Premier Ministre a exprimé ses sincères remerciements et sa gratitude au Gouvernement et au Peuple d’Egypte pour avoir abrité la réunion et avoir assuré son succès. Il a souligné l’importance de préserver l’unité sans laquelle les objectifs de l’Organisation ne pourraient être réalisés. Il a déclaré que le chômage est une réalité vivante en Afrique tel qu’il en ressortait dans les différentes déclarations des intervenants. Le Ministre a remercié le Premier Ministre de la République arabe d’Egypte d’avoir honoré de sa présence la cérémonie de clôture. Il a adressé ses remerciements au Directeur général de l’OIT pour sa présence. Il a également exprimé ses remerciements au Département des Affaires sociales de la Commission de l’Union africaine pour sa constante détermination ainsi qu’aux services rendus à la Commission du Travail et des Affaires sociales.

**IV. QUESTIONS DE PROCEDURE**

**a. Election du Bureau**

13. Le président a annoncé la composition du Bureau de la réunion ministérielle comme suit :

Président :	Egypte - Gouvernement	(Afrique du Nord)
1 <sup>er</sup> Vice-Président :	Cameroun - Employeurs	(Afrique centrale)
2 <sup>e</sup> Vice-Président :	Soudan – Travailleurs	(Afrique de l'Est)
3 <sup>e</sup> Vice-Président :	Nigeria – Gouvernement	(Afrique de l'Ouest)
Rapporteur :	Lesotho – Gouvernement	(Afrique australe)

#### **b. Adoption de l'ordre du jour**

14. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Cérémonie d'ouverture
2. Questions de procédure : **LSC/MIN/1 (IV)**
  - a. Election du Bureau
  - b. Adoption de l'Ordre du jour
  - c. Organisation des travaux
3. Examen du rapport et des recommandations de la réunion d'Experts **LSC/EXP/RPT (IV)**
4. Rapport de la 17<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration de l'Institut africain de réadaptation **LSC/MIN/2 (IV)**
5. Briefing par les représentants des Communautés économiques régionales
6. Date et lieu de la 5<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA
7. Questions diverses
  - Briefing sur le Prix pour les champions de la Cause des enfants en Afrique
  - Briefing sur le cadre stratégique pour une politique de migration en Afrique
8. Cérémonie de clôture

#### **c. Organisation des travaux**

15. La réunion a adopté les horaires de travail suivants :

- Matin : 08H30 – 13H00
- Après-midi : 14H00 – 18H00

## V. RESUME DES TRAVAUX

### **Point 3 de l'ordre du jour : Examen du rapport et des recommandations de la réunion d'Experts - LSC/EXP/RPT (IV)**

16. Un résumé de délibération a été présenté dans lequel apparaît les recommandations de la réunion des experts. Les ministres ont adopté le rapport sans amendements.

**Point 3 de l'Ordre du jour: Rapport du Président de la Commission de l'UA sur les activités liées au travail et aux affaires sociales – Doc. LSC/EXP/2 (IV)**

**Point 4 de l'Ordre du jour: Etat de mise en œuvre des recommandations de la 3<sup>ème</sup> session de la Commission du Travail et des Affaires sociales – Doc. LSC/EXP/3 (IV)**

17. Les recommandations suivantes ont été faites :

- j) Les Etats membres devraient envoyer leurs rapports d'activités à la Commission de l'UA ;
- ii) Les ressources financières nécessaires devraient être allouées afin de permettre aux membres du Bureau de tenir des consultations avec la Commission de l'UA afin de suivre de près la mise en œuvre des recommandations des sessions de la CTAS ;
- iii) L'étude sur la redéfinition des rôles et des fonctions de la CTAS, telle que recommandée par la 3<sup>ème</sup> session devrait être achevée ;
- iv) Les questions relatives au travail et celles concernant les affaires sociales devraient être examinées séparément afin d'améliorer l'efficacité de la Commission;
- v) La CTAS devrait limiter le nombre des activités à entreprendre pour la mise en œuvre des recommandations et établir un ordre de priorité ;
- vi) Les rapports devraient être plus concis et contenir un maximum d'informations sur les actions entreprises ou en cours d'exécution par la Commission de l'UA ainsi que par les Etats membres.

**Point 5 de l'Ordre du jour: Rapport du Président de la Commission de l'UA sur la mise en œuvre des conclusions du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique – Doc. LSC/EXP/4 (IV)**

18. Les recommandations suivantes ont été adoptées :

- iii) Les Etats membres, les CER et les organisations qui n'ont pas encore répondu aux questionnaires ont été encouragés à le faire d'ici la deuxième semaine de mai afin que leurs réponses soient incorporées dans le rapport final qui sera examiné par le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine à Banjul en juillet 2006 ;
- iv) Les Etats membres ont été encouragés à tout mettre en œuvre pour que les réponses aux questionnaires soient tripartites et multisectorielles et impliquent toutes les parties prenantes nationales;
- v) Les Etats membres ont été exhortés à allouer des ressources budgétaires annuelles à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté, principalement à partir des ressources budgétaires nationales ;
- vi) Un échange des meilleures pratiques en matière de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté entre les pays et entre les régions est nécessaire ;
- vii) Les CER sont invitées à incorporer à titre prioritaire dans leurs activités les politiques de création d'emplois;
- viii) Un appel devrait être lancé à la Communauté internationale, en particulier les Institutions de Bretton Woods, pour qu'elles mettent tout en œuvre afin que leurs politiques répondent aux besoins et aspirations de la société, soient à forte intensité d'emplois et soient favorables aux pauvres. Par ailleurs, elles devraient appuyer les efforts des Etats membres en matière de création d'emplois et le renforcement des capacités ;
- ix) Les réunions régionales sur la création d'emplois sont un pas positif dans la bonne direction en ce qui concerne le partage des informations et l'élaboration de politiques de promotion de l'emploi ;
- x) La CTAS s'est félicitée du thème de la Conférence des Ministres des finances de 2006 qui se tiendra à Ouagadougou du 13 au 15 mai 2006 «Relever le défi de l'emploi en Afrique» et a décidé de transmettre une résolution de la Commission du travail et des Affaires sociales à la Conférence.

**Point 6 de l'Ordre du jour:           Projet de cadre de politique sociale pour l'Afrique – Doc. LSC/EXP/5 (IV)**

19. Les recommandations suivantes ont été adoptées :
- i) La décision suivante de la 3<sup>ème</sup> session de la Commission du travail et des affaires sociales, tenue à Johannesburg, devrait être intégralement mise en œuvre : «le rapport doit être enrichi pour traiter les programmes des développements sociaux; le Département des Affaires Sociales devra soumettre ledit rapport à

- un séminaire d'experts intersectorielles et multidisciplinaires et à un forum des ministres des secteurs sociaux » ;
- ii) Le Cadre d'orientation devrait également refléter la dimension sociale de la mondialisation et du Cadre du NEPAD ;
  - iii) Le Cadre d'orientation devrait déterminer les paramètres et les priorités et fournir les conseils nécessaires aux Etats membres pour qu'ils puissent établir leurs plans de politique nationale ;
  - iv) Il faudrait éviter de donner dans le Rapport des détails sur les pays comme ceux figurant dans l'historique. Il a donc été recommandé d'adopter le format du Cadre d'orientation, de reformuler le texte de façon succincte et de le soumettre pour examen aux ministres responsables du développement social.

**Point 7 de l'Ordre du jour:            Rapport d'étape sur la création du Conseil consultatif sur le vieillissement – Doc. LSC/EXP/6 (IV)**

20.        Les recommandations suivantes ont été adoptées :

- iii)        La Commission de l'UA devrait étudier les incidences financières de la création du Conseil consultatif et définir un calendrier pour la mise en place du Conseil consultatif afin de permettre l'adoption d'une décision en connaissance de cause sur la question ;
- iv)        Les Etats membres devraient être exhortés à créer des Conseils consultatifs nationaux afin d'améliorer la situation des personnes âgées ;
- v)         Il serait nécessaire de promouvoir une approche ascendante et d'établir un Conseil semi-autonome dans le cadre de l'UA pour sensibiliser davantage et faire des plaidoyers concernant les questions du vieillissement, aux niveaux sous-régional et continental.
- vi)        Les recommandations adoptées par la 3<sup>ème</sup> Session de la Commission du travail et des Affaires sociales sur la question ne font pas l'objet d'un suivi adéquat .
- vii)       Les voies et moyens de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en place du Conseil consultatif devraient être précisés ;
- viii)      La structure du Conseil devrait être tripartite afin que les organisations de travailleurs et d'employeurs y soient représentées ;
- ix)        Les Etats membres devraient être encouragés à adopter des

législations pour protéger les personnes âgées, garantir leur sécurité sociale et leur fournir les services sociaux de base ;

- x) L'échange d'information entre les Etats membres sur le vieillissement et le partage d'expériences devraient être encouragés ;
- xi) L'UA devrait toujours procéder à une analyse des rapports des consultants et donner son propre point de vue sur ces rapports.

**Point 8 de l'Ordre du jour: Rapport du Président de la Commission de l'UA sur les activités du Groupe africain de Genève – Doc. LSC/EXP/7 (IV)**

21. La réunion a approuvé la désignation des candidats africains aux postes suivants :

- j) Le Président du Conseil d'administration du BIT: Afrique du Sud ;
  - ii) Le Vice Président (Gouvernement) de la Conférence : Egypte ;
  - iii) Panel de sélections de l'auditeur externe pour les programmes de travail décent pour les pays : Malawi ;
  - iv) Candidat au poste d'auditeur externe : Nigeria
  - v) Les cours en anglais de l'Institut international d'études sociales pour 2007 : Kenya ;
  - vi) La Commission de vérification des pouvoirs : Bénin.

**Point 9 de l'Ordre du jour: Information sur les activités des institutions spécialisées de l'UA et des organisations interafricaines – Doc. LSC/EXP/9 (IV)**

**Point 9 (a) L'Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA) – Doc. LSC/EXP/9a (IV)**

22. La réunion a pris note du rapport.

**Point 9 (b) : La Confédération panafricaine des employeurs (CPE) – Doc. LSC/EXP/9b (IV)**

23. La réunion a pris note du rapport.

**Point 9 (c) de l'ordre du jour : La Confédération internationale des Syndicats libres – Organisation régionale africaine (CISL-ORAF) – Doc. LSC/EXP/9c (IV)**

24. La réunion a pris note du rapport.

**Point 9 (d) de l'ordre du jour : L'Institut africain de Réadaptation (ARI) –  
Doc. LSC/EXP/9d (IV)**

25. La réunion a pris note des recommandations suivantes :
- i) L'IAR doit entreprendre des visites de plaidoyer dans les Etats membres pour les informer des activités de l'Institut et pour encourager leur adhésion à l'Institut ;
  - ii) Les Etats membres doivent intégrer les personnes handicapées dans tous les programmes de développement ;
  - iii) Tel que recommandé par l'Atelier tenu au Congo et tel que réaffirmé par la 17<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration de l'IAR, la Commission de l'Union africaine devrait envisager de scinder la Commission du travail et des affaires sociales afin de permettre la tenue d'une réunion sur les questions sociales tous les deux ans ;
  - iv) Les Etats membres de l'IAR devraient honorer leurs obligations financières et ceux qui n'ont pas encore adhéré à l'Institut sont encouragés à le faire.

**Point 9 (e) de l'ordre du jour : L'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ) –  
Doc. LSC/EXP/9<sup>e</sup> (IV):**

26. Aucun rapport n'a été soumis.

**Point 9 (f) de l'ordre du jour : Le Conseil supérieur du Sport en Afrique  
(CSSA) – Doc. LSC/EXP/9f (IV):**

27. Le rapport a été distribué mais n'a pas été soumis en raison de l'absence du Représentant du CSSA.

**Point 9 (g) de l'ordre du jour : Le Centre africain de recherche appliquée et  
de formation en matière de développement  
social (CAFRADES) – Doc. LSC/EXP/9g (IV)**

28. Les ministres on pris note des recommandations suivantes:
- i) Les Etats membres doivent mettre à profit les institutions existantes en Afrique et les utiliser autant que possible. A cet égard, le CAFRADES devrait être utilisé pour mener des recherches sur divers domaines d'intérêt pour le continent;

- ii) La Commission de l'UA doit collaborer et travailler étroitement avec le CAFRADES dans toutes les questions sociales, en particulier les projets de recherche et de formation;
- iii) Les Etats membres devraient soutenir le CAFRADES et ses activités et ceux qui ne l'ont pas encore fait devraient adhérer au Centre;
- iv) Les Etats membres qui sont membres du CAFRADES devraient suivre l'exemple de la Libye en payant intégralement leurs contributions au Centre;
- v) La Commission de l'UA devrait apporter son soutien à l'Initiative Ghaddafi et à ses objectifs. A cet égard, le CAFRADES pourrait servir de lien entre les autorités libyennes et la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre de l'Initiative.

**Point 10 du rapport des experts : Point proposé par les Etats membres (Egypte)  
Travailleurs migrants africains :  
Traitement, protection et bien-être (LSC/EXP/10 (IV))**

29. Les Ministres ont approuvé la recommandation de soumettre le rapport pour étude à la prochaine session ordinaire de la CTAS.

**Point 11 du rapport des experts : Date et lieu de la 5<sup>ème</sup> session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA**

30. Ce point a été différé pour étude au cours de la réunion ministérielle.

**Point 12 du rapport des experts : Questions diverses**

**a) Soutien aux travailleurs palestiniens**

31. La résolution sur le soutien aux travailleurs palestiniens sera portée à l'attention des Ministres.

**b) Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement – Ouagadougou, mai 2006**

32. La Déclaration qui devait être soumise à la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement a été différée à la réunion ministérielle pour examen.

**c) L'Initiative de Gaddafi**

33. La Conférence a pris note de la présentation faite sur l'Initiative de Gaddafi.



**d) Le 3<sup>ème</sup> Sommet mondial sur l'emploi des jeunes**

34. La réunion a été informée sur le 3<sup>ème</sup> Sommet mondial sur l'emploi des jeunes qui doit se tenir au Kenya en septembre 2006. Les délégués ont été invités à participer massivement à ce Sommet.

**Point 4 de l'ordre du jour : Rapport de la 17<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration de l'Institut africain de réhabilitation – Doc. LSC/MIN/2 (IV)**

35. Le rapport a été présenté au nom du Président du Conseil d'administration par le Directeur exécutif par intérim de l'Institut africain de Réhabilitation (IAR). Suite à des discussions intenses, les Ministres ont pris note du rapport et ont adopté les recommandations suivantes :

- i) les Etats membres doivent adhérer à l'IAR et honorer leurs obligations envers l'Institut en payant leurs contributions financières ;
- ii) l'Institut doit être restructuré dans le cadre d'un réexamen de son mandat et de ses objectifs ainsi que la mise en place d'un plan quinquennal ;
- iii) une période transitoire d'une année doit être observée, durant laquelle les statuts de l'Institut seront rédigés en conformité avec son mandat et ses objectifs ;
- iv) une session extraordinaire sera tenue en décembre 2006 afin d'étudier les statuts de l'Institut ainsi que sa restructuration ;
- v) le Conseil d'administration de l'IAR doit se concentrer sur les défis que rencontrent les personnes handicapées, et renforcer l'IAR ;
- vi) les Etats membres doivent soutenir les personnes handicapées et promouvoir leurs droits ;
- vii) les Etats membres doivent mettre en application les objectifs de la Décennie africaine des personnes handicapées.

**Point 5 de l'ordre du jour : Exposé sur les communautés économiques régionales**

36. Les représentants de la CEDEAO ont présenté le rapport d'activités de leur organisation. Les Ministres se sont déclarés satisfaits des informations

obtenues et ont demandé à la Commission de l'UA d'examiner au cours des réunions de la CTAS le Statut d'observateur des CER.

**Point 6 de l'ordre du jour :      Date et lieu de la 5<sup>ème</sup> session ordinaire de la**  
**Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA**

37.      En l'absence d'une offre d'un des Etats membres d'accueillir la prochaine session, il a été décidé que la 5<sup>ème</sup> session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA se tiendra à Addis-Abeba (Ethiopie) en avril 2007.

**Point 7 de l'ordre du jour :      Questions diverses**

**a)      Exposé sur les récompenses de l'UA décernées aux enfants champions en Afrique**

38.      Le Représentant de la Commission de l'UA a fait un exposé sur les prix que l'UA a décernés aux enfants champions en Afrique tel que prévu dans la note cadre. Les Ministres ont félicité la Commission de l'UA et ont encouragé l'initiative.

**b)      Exposé sur le Cadre stratégique pour une politique de migration en Afrique**

39.      La Commissaire chargée des Affaires sociales de l'Union africaine a informé les participants que la Commission de l'UA a soumis le Cadre stratégique à la session du Conseil exécutif qui s'est tenue à Syrte en Libye au mois de juillet 2005, qui a adopté une Décision demandant à la Commission de l'Union africaine de recueillir les commentaires et les données des Etats membres et de soumettre lors de sa session du mois de janvier 2006 un nouveau cadre de stratégie. Elle a également déclaré que la question de migration et de développement a été soulevée par l'Algérie lors du Sommet de Khartoum, qui a offert d'accueillir une réunion d'experts sur le sujet. Le Conseil exécutif a approuvé la proposition algérienne. Une position africaine commune a été adoptée à l'issue de la réunion des experts qui s'est tenue à Alger du 3 au 5 avril 2006.

40.      La Commission a, en outre, fait signifier aux participants que l'Afrique possède deux documents sur la question, notamment le Cadre stratégique pour une politique de migration en Afrique et la Position africaine commune sur la migration et le développement, ces deux documents seront de nouveau soumis pour étude au Conseil exécutif qui se tiendra à Banjul (Gambie) en juillet 2006.

**c) Une journée pour la protection sociale**

41. Le Ministre de la Condition féminine, du Travail et du Développement social de l'Ouganda a informé les participants sur les travaux de la Conférence régionale inter-gouvernementale sur la protection sociale qui s'est tenue à Livingstone (Zambie) du 21 au 23 mars 2006. Après un long débat sur la question, il s'est dégagé ce qui suit :

- i) les délégués ont accepté le principe d'instituer une journée spéciale pour la protection sociale ;
- ii) des contacts avec les ministères concernés seront pris au niveau national et chaque pays choisira une date pour célébrer la journée de la protection sociale ;
- iii) ce point sera inclus pour discussion à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA.

**d) Résolution relative aux travailleurs palestiniens**

42. Les ministres ont, à l'unanimité, adopté une résolution de soutien aux travailleurs palestiniens.

**Point 8 de l'ordre du jour : Cérémonie de clôture**

43. La Commissaire en charge des Affaires sociales a remercié le peuple et le Gouvernement de la République arabe d'Egypte pour l'accueil chaleureux et l'aimable hospitalité réservés aux participants et aux membres de la Commission. Elle a souligné la volonté de la Commission à soutenir sans réserve le Bureau et la Commission du Travail et des Affaires sociales.

44. En concluant, la présidente a remercié tous les membres du Bureau, tous les délégués, les membres de Commission de l'UA ainsi que tout le personnel technique pour leur coopération et leurs efforts qui ont permis à la conférence de clôturer ses travaux avec succès et à temps. Elle a présenté les grands axes de sa perception de la Commission du Travail et des Affaires sociales, qui serviront de base pour ses actions durant son mandat en qualité de présidente. Ainsi, elle a déclaré la Conférence officiellement clôturée.

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 002511-115 517 700 Cables: OAU, Addis Ababa  
website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Neuvième session ordinaire**  
**25 – 29 juin 2006**  
**Banjul (Gambie)**

**EX.CL/260 (IX)**  
**Annexe II**

**RAPPORT DE LA QUATRIEME SESSION DE LA  
COMMISSION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES (CTAS)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 002511-115 517 700 Cables: OAU, Addis Ababa  
website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE  
DE LA COMMISSION DU TRAVAIL  
ET DES AFFAIRES SOCIALES DE  
L'UNION AFRICAINE  
22-27 Avril  
LE CAIRE (EGYPTE)**

**LSC/EXP/4 (IV)**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS DU SOMMET  
EXTRAORDINAIRE SUR L'EMPLOI ET LA LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETE EN AFRIQUE**

**Premier rapport bisannuel sur l'état de mise en œuvre du Plan  
d'action pour la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté  
adopté par le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi  
et la lutte contre la pauvreté en Afrique  
(Ouagadougou, Burkina Faso, 8-9 Septembre 2004).**

## HISTORIQUE

1. Le Sommet extraordinaire de l'UA sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique (Ouagadougou, Burkina Faso, 8-9 Septembre 2004) a adopté une Déclaration, un plan d'Action et un Mécanisme de suivi préconisant l'engagement des Etats membres à mettre l'emploi au centre des politiques économiques et sociales. Les participants au sommet se sont engagés à élaborer des politiques économiques et sociales intégrées et à mettre en oeuvre aux niveaux national, régional et continental des réformes visant à éliminer les entraves structurelles à l'investissement et à l'esprit d'entreprise. Ces politiques visent à renforcer l'égalité des chances pour les groupes vulnérables et marginalisés. Le sommet extraordinaire a adopté une Déclaration solennelle qui considère l'emploi comme l'objectif explicite et central des politiques économiques et sociales d'allègement durable de la pauvreté et entériné un plan d'action en onze points pour la mise en œuvre de cet objectif. Il a également mis en place des mécanismes de suivi aux niveaux national, régional et continental y compris des calendriers bien précis pour en assurer la mise en œuvre pour assurer le suivi du processus à tous les niveaux et en faire rapport. Ces engagements sont contenus dans les documents adoptés au Sommet extraordinaire de l'UA à savoir a) la Déclaration relative à l'Emploi et à la Réduction de la pauvreté en Afrique [EXT/ASSEMBLY/AU/3 (III)], b) le Plan d'Action pour la promotion de l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté [EXT/ASSEMBLY/AU/4 (III) Rev.4], et c) un Mécanisme de suivi pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation [EXT/ASSEMBLY/A4/5 (III)].

2. L'objectif fondamental du Plan d'Action est « d'inverser la tendance actuelle de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi généralisés sur le continent ; et d'améliorer de manière tangible les conditions d'existence des populations et de leurs familles aux niveaux national et communautaire en Afrique ». Le Plan d'Action donne aux Etats membres les principes directeurs et objectifs clés qui leur permettent de formuler leurs propres mécanismes sur la base des spécificités et des besoins nationaux. De par leur sagesse, les chefs d'Etat et de gouvernement, conscients du fait que ce mot d'ordre était important ont adopté onze (11) domaines d'action prioritaires. Ces domaines prioritaires sont structurés aux niveaux national, régional et continental d'intervention. Les Etats membres, en collaboration avec les principales parties prenantes sont appelés à recourir à ce Plan d'Action pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres Plans Nationaux d'Action à court, moyen et long terme pour créer des emplois et éradiquer la pauvreté. Les domaines identifiés sont les suivants :

- i) Orientation politique et engagement à créer un environnement propice à la bonne gouvernance pour l'investissement, au développement et la lutte contre la pauvreté dans le cadre du NEPAD et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);
- ii) Promotion de l'agriculture et du développement rural, de la gestion durable de l'environnement pour la sécurité alimentaire et le développement des infrastructures de soutien;
- iii) Elaboration d'un cadre approprié pour l'intégration et l'harmonisation des politiques économiques et sociales;
- iv) Amélioration et renforcement des régimes actuels de protection sociale et leur extension aux travailleurs et à leurs familles qui sont présentement exclus ainsi que la sécurité, la santé et l'hygiène du travail ;
- v) Renforcement des femmes à s'intégrer dans le marché du travail et à participer effectivement et plus activement à l'élaboration des stratégies, politiques et programmes de lutte contre la pauvreté;
- vi) Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des institutions publiques et privées en charge de la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté, y compris les partenaires sociaux et autres acteurs concernés de la société civile;
- vii) Utilisation des secteurs clés à fort potentiel d'emploi afin de créer davantage d'emplois et allocation de ressources adéquates à cet fin;
- viii) Renforcement de la coopération internationale, une mondialisation juste et équitable et des partenariats un soutien accru de la communauté internationale aux efforts que déploie l'Afrique pour réaliser le développement durable, en mettant l'accent sur la promotion de l'emploi, la réduction de la pauvreté, l'intégration régionale et une meilleure participation au processus de mondialisation;
- ix) Renforcement de la coopération inter-régionale et économique entre les CER afin d'élargir l'espace économique, les échanges intra et inter régionaux, les marchés et de promouvoir les économies d'échelle
- x) Ciblage et réhabilitation des groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, les personnes âgées, les migrants, les enfants, les jeunes et les populations infectées ou affectées par le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et aux autres maladies infectieuses connexes, les personnes déplacées, les réfugiés, les migrants et les pauvres; et
- xi) Mobilisation de ressources aux niveaux national, régional et international.

3. Chaque domaine prioritaire est accompagné d'une série de stratégies et de mesures de recommandations pour leur mise en œuvre. Cette série de mesures a été prise pour veiller à ce que les aspirations du Sommet soient réalisées étant donné que les initiatives du passé n'ont pas résolu le problème de pauvreté et de chômage. Les mécanismes de suivi ont établi les modalités d'évaluation et les avancées réalisées dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'Action aux niveaux national, régional et continental. Les Etats membres et les CER ont été désignés comme étant les principaux responsables de cette mise en œuvre. En outre, le Sommet a lancé un appel aux organisations des Nations Unies, aux institutions financières internationales, aux banques régionales et continentales, pour qu'elles adoptent une politique plus cohérente et augmentent leur soutien au programme de mise en œuvre dans le contexte des stratégies nationales et d'autres de développement. Les Etats membres, en collaboration avec les CER, devraient soumettre à la Commission du Travail et des Affaires Sociales de l'UA, des rapports d'activités bisannuels sur l'état de mise en œuvre (le premier rapport biennal étant attendu en avril 2006) tandis que la CUA élaborera par la suite des rapports d'évaluation détaillés en 2009 et 2014.

#### **MESURES PRISES PAR LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

4. Au niveau continental, l'Union africaine a été mandatée par le Sommet extraordinaire pour coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'Action au niveau continental. En outre, la Commission du Travail et des Affaires Sociales de l'UA a été identifiée comme étant l'organe compétent pour assurer la supervision du suivi et de l'évaluation. Dans le cadre de ce mandat, la CUA et la CTAS ont entrepris les activités ci-après.

5. Conformément à la Décision (13) du Mécanisme de suivi de la Mise en œuvre, du contrôle et de l'évaluation, la Commission de l'UA a convoqué une réunion consultative avec les CER et les partenaires de la coopération pour la popularisation des résultats du Sommet au niveau régional. La première réunion UA/CER financée par le BIT s'est tenue à Addis-Abeba les 27 et 28 Septembre 2005. Elle avait pour objectif de renforcer et de promouvoir la coopération entre la CUA, le BIT et les CER sur le suivi du Sommet. La réunion a souligné la nécessité de renforcer les capacités des CER dans le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action. Elle a identifié les lacunes des capacités à réagir, comme étant l'un des facteurs qui entravent la formulation et la mise en œuvre des initiatives d'emploi sur le continent. La réunion a adopté i) les directives aux Etats membres et aux CER concernant le suivi du Sommet extraordinaire; ii) un format de notification et iii) une feuille de route pour les mesures à prendre dans l'immédiat. Les rapports des Etats membres, des CER, des organisations des Nations Unies...etc. seront basés sur le format de notification.

6. En outre, l'UA organisera au cours de 2006 une série de réunions régionales dans les cinq blocs régionaux pour faire connaître les conclusions de Ouagadougou et soutenir les efforts de renforcement des capacités des CER pour les aider mieux exercer le mandat dont les institutions ont été investies par le Sommet de Ouagadougou. Les réunions ciblent les Responsables des Ministères du Travail et du



Bien-être Social, les Ministères des Finances ou du Plan National, les Ministères du Commerce et de l'Industrie, les organisations d'employeurs et les syndicats. Les dates et les lieux prévus à cet effet sont:

- i) Afrique du Sud (Windhoek, du 15 au 17 May 2006). Les pays participants sont les suivants :Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Swaziland, Zimbabwe et Zambie;
- ii) Afrique de l'Ouest (Abuja du 19 au 21 Juillet 2006). Les pays participants seront : Nigeria, Niger, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Liberia, Sierra Leone, Cote d'Ivoire, Togo, Bénin, Ghana et Cap Vert ;
- iii) Afrique Centrale (Brazzaville du 5 au 7 Septembre 2006). Les pays participants seront: Burundi, République Démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, République Centrafricaine, Cameroun, Tchad et Sao Tome et Principe;
- iv) Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique (Khartoum, du 26 au 28 Septembre 2006)/ les pays participants seront: Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tanzanie et Ouganda.

### **Réponses au questionnaire**

7. Les principes directeurs du suivi du Sommet extraordinaire, un format de notification et une feuille de route pour les mesures d'urgence ont été communiquées en Janvier 2006, aux Etats membres, aux CER, aux organismes des Nations Unies...etc. Mais compte tenu du peu de réponses reçues à cette date, des lettres de rappel ont été envoyées en reportant la date limite au 31 Mars 2006. Le rapport est basé sur les réponses reçues de 21 Etats membres au total: Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, RCA, Cameroun, Tchad, Congo Démocratique, Cote d'Ivoire, Egypte, Libye, Mali, Mauritanie, Maurice, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Togo, Tunisie et Zimbabwe. Sur les sept CER officiellement reconnues à savoir l'AMU, la CEN-SAD, le COMESA, la CEEAC, la CEDEAO, l'IGAD et la SADC, seule la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) a envoyé sa réponse. Coté Nations Unies, seule le BIT et la CEA ont renvoyé leurs questionnaires. Le rapport ci-après est basé sur les réponses reçues au 31 Mars 2006.

### **MESURES PRISES PAR LES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES (CER)**

8. Le Sommet a identifié les CER comme étant les responsables de la coordination de la Déclaration et du Plan d'Action au sein de leurs différentes régions. La mise en oeuvre des décisions du Sommet par les CER devrait veiller à ce que la création d'emplois et la réduction de la pauvreté soient au centre de leurs programmes et politiques.

## **Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)**

9. Un Atelier régional sur le suivi du Sommet de Ouagadougou s'est tenu à Douala (Cameroun) du 5 au 7 Décembre 2005. L'Atelier tripartite été une occasion pour les états membres de la CEEAC d'élaborer leurs rapports nationaux. Les participants étaient ressortissants d'Angola, du Burundi, du Cameroun, de la RCA, du Tchad, du Congo, de la République Démocratique du Congo, de Guinée Equatoriale, du Gabon, et du Rwanda. Les autres activités reflétant les conclusions du Sommet et qui ont été entreprises avec l'assistance du BIT, concernent l'Atelier sur les stratégies d'intégration et d'emploi dans les PRSP, l'Atelier sur les politiques d'emploi et le développement des ressources humaines et un Atelier sur l'Agenda mondial pour l'emploi et l'entreprise.

## **MESURES PRISES PAR LES ETATS MEMBRES**

### **Activités menées dès après le Sommet**

10. Le Sommet a recommandé la mise en oeuvre d'un certain nombre d'activités dans différents pays. Ces activités vont des réunions ministérielles et consultatives, des séminaires de diffusion et de couverture médiatique jusqu' à la mise en place de comités de mise en oeuvre. Au Zimbabwe, le chef d'Etat a parlé des travaux du Sommet à la télévision nationale et la presse les a également diffusés. Au Rwanda, Mali, Soudan, Togo, Cote d'Ivoire, Burkina Faso et Algérie, les documents sur les conclusions du Sommet ont été examinés au niveau ministériel. Dans d'autres pays comme le Rwanda, le Tchad et le Burundi, le même sujet a fait l'objet de discussions au niveau intersectoriel avec la participation de diverses parties prenantes y compris les partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile. Au Bénin, le rôle des divers acteurs et domaines d'activités prioritaires a été identifié dès après le Sommet.

### **Structures/Institutions chargées de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'Action.**

11. Même si certains pays disposent de nouvelles structures de mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'Action, la majorité d'entre eux se sont servies de celles déjà existantes et/ou incorporées à un certain nombre de parties prenantes. Au cas où ces structures existaient déjà, les termes de référence spécifiques de Ouagadougou ont tout simplement été adjoints à celles déjà existants. Quel que soit le cas, les Comités de suivi ont fait participer à cette entreprise non seulement les divers ministères, mais également les acteurs non-étatiques.

12. Au Sénégal un Comité national de suivi intersectoriel a été constitué par décret Présidentiel numéro 2005.28 du 10 janvier, 2005 . Le Comité national égyptien a été constitué sur décision du Premier Ministre en mai 2005 et présidé par le Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Migration avec l'adhésion des divers ministères, syndicats, organisations d'employeurs et certains OSC. Le Comité avait entre autres pour fonction d'élaborer un Plan d'Action égyptien suivi de la mise en oeuvre et de l'évaluation des progrès réalisés ainsi que de la préparation et de la présentation des rapports

périodiques à la CUA. Au Burkina Faso, la création de l'«Autorité Nationale pour la promotion de l'Emploi et la Lutte contre la pauvreté (APELP) ». Le Comité de suivi a été recommandé après deux consultations ministérielles. L'Afrique du Sud a eu recours aux Institutions et aux structures déjà existantes pour le processus de mise en œuvre. De même, au Zimbabwe, les structures déjà existantes ont été utilisées. Un Comité directeur sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté qui existait durant la période du projet pour l'Emploi BIT/PNUD pour l'Afrique. Car la période pour le projet Afrique a été réactivée et se révèle être le fer de lance de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'Action avec des représentants du secteur privé et public, des gouvernements, des organismes du Travail, de la recherche et des ONG. Au Soudan, une proposition d'établir un Comité Ministériel composé de Ministères a été faite et un Comité technique chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre a été créé. Au Tchad, un Comité de suivi interministériel a été créé par le Premier Ministre en sa qualité de chef de gouvernement. En RCA, par décret N.493 du 1<sup>er</sup> Août 2005, un Comité multi-parties prenantes sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté a été constitué par le Ministre des Travaux publics, du Travail, de la Sécurité sociale, de la formation technique et de la jeunesse. D'autres comités de suivi interministériels existent au Cameroun, au Bénin et au Rwanda. Au Rwanda une unité technique qui se trouve au sein du Ministère de la fonction publique, du développement des compétences et du Travail (MIFOTRA) a été transformée en unité chargée de la mise en œuvre et du suivi de la Déclaration et du Plan d'Action en collaboration toutefois avec l'Unité du Plan et de la réduction de la pauvreté du Ministère des finances et de la planification économique (MINECOFIN).

### **Directives et initiatives politiques clés et intégration de la création d'emplois dans les politiques et stratégies de croissance**

*En l'état actuel, la création d'emploi est considérée comme une retombée des stratégies et politiques de développement. De sorte que les questions d'emploi ne sont pas explicitement traitées dans la programmation des mesures pour la croissance économique. Le Plan d'action national se propose de corriger cette situation.*

#### **Réponse au questionnaire de Cote d'Ivoire.**

**13.** La citation susmentionnée résume à elle seule le fait que « Ouagadougou » a remis la question de l'emploi sur la table des décideurs. Selon les rapports reçus, tout porte à croire que « le travail » est non seulement une préoccupation pour les ministères du Travail mais il est devenu également un objectif national. Les diverses initiatives par lesquelles les politiques militant en faveur de la croissance pour les pauvres et pour la création d'emplois ont été intégrées dans le processus de développement illustrent bien cet évolution de fait.

**14.** Au Burkina Faso, l'Emploi est devenu une priorité nationale. SE Blaise Compaoré a placé l'emploi au centre du programme 2006-2010 intitulé : « Le progrès continu pour une société d'espérance ». Qui plus est, le ministère de la jeunesse et de l'emploi a été créé depuis lors comme réponse du gouvernement à l'emploi des jeunes. Au

Soudan, un mécanisme tripartite a été créé pour renforcer l'emploi des jeunes. A Maurice, la création d'emplois est l'un des objectifs essentiels des politiques nationales de croissance et de développement. Le service de l'emploi du Ministère du Travail, des relations industrielles et de l'emploi dispose de 13 centres d'emplois régionaux sur toute l'île pour l'enregistrement des chercheurs d'emploi, la fourniture d'informations sur le marché du Travail, les conseils aux chercheurs d'emploi et les placements. En outre, l'accent est à présent mis sur la création d'emplois et le redéploiement des travailleurs ayant perdu leur emploi. La création d'emplois pour les élèves ayant quitté l'école, par exemple dans la technologie de l'information est privilégiée. Au Soudan, un séminaire tripartite s'est tenu pour s'assurer que le travail décent est indispensable à la stratégie de lutte contre la pauvreté.

15. Au Zimbabwe, le gouvernement, tout en reconnaissant le rôle joué par les coopératives dans la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois a réexaminé la politique des coopératives à la lumière de la recommandation 193 de l'OIT. Le gouvernement a en outre entrepris la mise en œuvre d'une Politique Nationale de la jeunesse comprenant la promotion de qualifications académiques et professionnelles et de formation, l'emploi des jeunes et l'accès aux ressources, à l'habilitation et la participation des jeunes. En Mauritanie, diverses études sur l'emploi « Agence Nationale de promotion de l'Emploi des jeunes (ANAPAJ) » chargée d'assurer le placement dans des emplois a été mise en place. Le « Comité Technique Sectoriel » (CTS) a été constitué et comprend les départements concernés, des syndicats, des OSC et d'autres partenaires de collaboration. Au Tchad, les conclusions de Ouagadougou ont renforcé l'idée que les recettes du pétrole doivent être mises à la disposition du secteur social. En Côte d'Ivoire l'emploi jeunes, l'élimination du travail des enfants et la promotion du dialogue social ont été identifiés en tant que priorités. Le Rwanda s'est engagé dans le développement de la micro finance et la promotion des TIC. Les programmes envisagés pour l'enquête sur l'emploi national d'ici à la fin 2006 sont en cours d'exécution. Le Mali a placé l'emploi jeunes dans son programme d'où la mise en place d'un « Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNEJ) » et d'une « Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) ». Au Burundi, le Sommet a redynamisé le Conseil National pour l'Emploi dont l'organisme était inactif en raison de la situation politique et financière qui prévalait dans le pays.

### **Développement d'une base de données nationale/sous régionale pour l'évaluation des changements/progrès réalisés**

16. L'idée d'adopter le Mécanisme de suivi pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation [EXT/ASSEMBLY/A4/5 (III)] du Sommet extraordinaire était de s'assurer que des progrès concernant la création d'emplois et la réduction de la pauvreté pouvaient être évalués. Même si un certain nombre d'Etats membres ont manifesté un grand intérêt quant au suivi des progrès (ou du manque de progrès), beaucoup reste encore à faire pour concrétiser cette idée sur une base par pays. Néanmoins les engagements pris vis à vis de la mise en œuvre d'un système concret méritent d'être cités. Le gouvernement du Zimbabwe est entrain d'établir une Base de données sur les systèmes informatiques du Marché du Travail qui recueillera les données à utiliser comme base de données nationale étant donné que l'information recueillie

actuellement du Bureau du Centre des statistiques n'est pas tout à fait à jour. A Maurice, Un système informatique du Marché du Travail recueilli sur le Web est prévu. Les observatoires de l'emploi sont en cours de mise en place ou de renforcement en Algérie, au Tchad, au Cameroun, en Mauritanie et au Rwanda. Le Burkina Faso a l'intention d'intégrer ce mécanisme de suivi au sein du cadre des PRSP qui est régulièrement réexaminé. Trente trois indicateurs relatifs à la pauvreté ont déjà été mis en place.

### **Importance des domaines prioritaires sélectionnés du Plan d'Action continental et de Développement du Plan d'Action national/sous-régional.**

17. Le Plan d'Action adopté à Ouagadougou a été judicieusement utilisé par les Etats membres. Un certain nombre de pays ont identifié les priorités en fonction de leurs besoins nationaux. Au Zimbabwe, le Plan d'action est en cours de réaménagement en plan national complet accompagné des prévisions budgétaires. Maurice met l'accent sur le redéploiement du surplus de travailleurs avec une Unité de redéploiement pour organiser des campagnes de sensibilisation en collaboration avec d'autres parties prenantes telles que celles accordant des prêts, une assistance technique en développement des entreprises et en marketing des produits/services. Au Soudan, suite aux dividendes de paix, la réhabilitation, le renforcement des capacités et la réinsertion des anciens combattants dans la main-d'œuvre ont été inclus dans le Plan d'action proposé ; il en est de même pour l'emploi des jeunes. Le gouvernement togolais est en train d'élaborer en ce moment le « Document Cadre de politique de l'Emploi et de la lutte contre la pauvreté (DCPELCP) » définissant ses domaines prioritaires nationaux en matière de travail. Le Tchad a défini les priorités d'emploi des jeunes et des femmes et la promotion du dialogue social dans son Plan national 2005-2015 avec une phase pilote de 2005-2008. La Côte d'Ivoire quant à elle a inclus les nombres prioritaires 4, 6, 10 et 11 dans son Plan d'action national pour 2006-2009. Le Cameroun a inclus les composantes ci-après dans son Plan national : emploi rural, protection sociale, emploi des femmes, des jeunes et des populations marginalisées et mise à niveau des systèmes informatiques du Marché du travail. Au Bénin, l'accent est mis sur le développement rural, la santé, le développement de l'infrastructure, les télécommunications et la protection sociale. Des plans nationaux ont également été mis en œuvre au Kenya, au Mali, au Malawi, en Libye, au Niger, au Nigeria, en Tanzanie, au Swaziland, en Zambie et au Burkina Faso.

### **Relations de travail établies et/ou planifiées avec les ONG, les organisations régionales/CER dans le cadre du suivi du Sommet.**

18. Si l'on en croit les réponses des Etats membres, Ouagadougou a contribué indubitablement à promouvoir le rôle des acteurs non étatiques dans le processus de suivi. La participation des ONG est sans précédent. En Afrique du Sud, des consultations ont eu lieu avec les parties prenantes au Conseil National du développement et du Travail (NEDLAC) et d'autres mécanismes et institutions de consultation pour examiner et décider d'un certain nombre de questions d'intérêt national. En Côte d'Ivoire, cet élan s'est éteint depuis l'éclatement de la crise politique. Les ONG ont entrepris au niveau national le suivi des activités de ces organismes au

Zimbabwe, à Maurice, au Sénégal, au Rwanda et au Mali. En Afrique du Sud et au Bénin, des relations ont été établies avec les CER sur les questions d'emploi et de lutte contre la pauvreté. En Afrique du Sud, la mise en œuvre d'une initiative visant à restaurer le secteur de l'Emploi et du Travail de la SADC à utiliser pour des consultations sur les questions d'emploi et de travail dans la région est prévue .

### **Relations entre les stratégies élaborées en vue de mettre en œuvre le Plan d'action et les processus des PRSP/PRS.**

19. Sur les 60 pays du monde ayant mis en œuvre pleinement ou partiellement les PRSP, 31 se trouvent en Afrique<sup>1</sup>. Même si tous les pays africains ont des PRSP financés par le FMI et la Banque Mondiale, tous disposent d'un type de stratégie de lutte contre la pauvreté (PRS). Tout porte à croire que l'on assiste de plus en plus à des pays qui harmonisent leurs plans de lutte contre la pauvreté en fonction des conclusions du Sommet de Ouagadougou. Qui plus est, l'emploi est considéré comme une partie intégrante de ces stratégies. Le Rwanda, le Burkina Faso, le Cameroun, le Zimbabwe, le Tchad, le Burundi, le Sénégal, le Bénin, le Mali, le Cameroun, le Togo, la Libye, le Kenya, le Malawi, le Niger, le Nigeria, la Tanzanie, le Swaziland, la Zambie et la RCA le confirment.

### **Stratégies de mobilisation de ressources à l'appui des activités menées après le Sommet.**

20. Le domaine de priorité N.11 porte sur la mobilisation de ressources aux niveaux national, régional et international. L'accent est mis sur cette priorité dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de Ouagadougou. Au fur et à mesure que l'emploi est intégré dans les programmes et les politiques, des ressources seront prélevées des budgets nationaux, mais l'assistance des donateurs est de plus en plus sollicitée. Un certain nombre de pays ont ciblé des organismes du BIT et autres organismes des Nations Unies en tant que bailleurs de fonds potentiels. La Côte-d'Ivoire a une nouvelle proposition de mise en place d'un « Fonds National de l'Emploi » financé par 10% du budget annuel, tandis que la différence sera à la charge des ONG, des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le gouvernement d'Afrique du Sud a mis de côté des ressources financières pour s'assurer que les problèmes d'emploi et de lutte contre la pauvreté sont effectivement mis en œuvre. Au Zimbabwe, au Sénégal, au Tchad, au Rwanda et au Burkina Faso, les activités post-Sommet vont être financées essentiellement sur le budget national. Le Soudan prévoit une assistance du BIT et de l'Organisation Arabe du Travail (OAT) pour entreprendre des études permettant de déterminer les besoins du Travail et de l'Emploi au Soudan. Au Burundi, l'AFDB est considérée comme une source éventuelle de financement. La RCA prévoit une aide du BIT pour ses diverses activités. Le Cameroun et le Burkina Faso ont l'intention d'utiliser les économies réalisées sur la remise de la dette pour la création d'emplois.

---

<sup>1</sup> Information du 31 Mars 2006, provenant du site de la Banque Mondiale URL <http://siteresources.worldbank.org/INTPRS1/Resources/boardlist.pdf>

## **MESURES PRISES PAR DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES, ETC.**

**21.** Les organisations internationales ont contribué à l'organisation du Sommet extraordinaire sur l'Emploi et la lutte contre la pauvreté. A titre d'exemple, la contribution au Document relatif aux questions du Sommet a été élaborée par le BIT, en collaboration avec la FAO, l'IFAD, le FMI, l'OIM, l'UIT, l'ONUSIDA, le PNUD, la CEA, l'ONUDI, UNIFEM, UN/OHRLS, UN/OSAA, PAM, OMS et la Banque mondiale. Une autre contribution du BIT – Succès Africa – a été utilisée au Forum des Partenaires Sociaux.

### **Organisation internationale du Travail.**

**22.** Comme il l'a fait au niveau du Sommet, l'OIT a continué à soutenir la mise en œuvre des conclusions du Sommet. A l'issue du Sommet tenu en Septembre 2004, un groupe de travail de l'OIT a élaboré une note de procédure pour une stratégie élargie du bureau et pour les programmes opérationnels à l'appui du suivi du Sommet. Tout en fournissant une assistance technique, la Note de procédure identifie tout une série de principes couvrant le contenu, la base du savoir, le partenariat et le processus. Les interventions sont intervenues aux niveaux national, régional, continental et mondial. En Afrique, l'OIT a harmonisé ses plans de travail avec les conclusions et les recommandations du Sommet et pour assister l'Union africaine et ses membres dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

**23.** Au niveau national, l'OIT a continué à soutenir l'intégration du programme de travail décent dans les plans et les cadres de développement nationaux (stratégie de lutte contre la pauvreté, CCA/UNDAF, PRSP). L'assistance de l'OIT au suivi est en cours de mise en œuvre sur demande et par le biais d'institutions de suivi nationales mises en place tel que recommandé par l'Union Africaine. Même si ces activités sont soutenues par le Plan d'Action adopté par le Sommet extraordinaire de l'Union Africaine, l'aide de l'OIT au niveau national a couvert les quatre domaines suivants à savoir i) plans d'actions sur l'emploi des jeunes, ii) amélioration de l'information et de l'analyse sur le Marché du travail ; iii) appui technique pour rendre l'emploi essentiel aux cadres de développement et iv) les femmes entrepreneurs. Ces domaines ont également été identifiés par des composantes tripartites en tant que priorités pour les programmes en matière de travail décent national par pays (DWCP) dans la plupart des pays africains pour 2006-2007.

Au niveau régional, l'OIT continue à renforcer ses relations avec les CER. La réunion consultative de la CUA des CER tenue en Septembre 2005 a été financée par l'OIT. L'initiative conjointe visant à encourager et à renforcer la mise en œuvre des modalités de la Déclaration de Ouagadougou sur l'Emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique et du Plan d'Action pour la promotion de l'Emploi et la réduction de la pauvreté. L'objectif de la réunion était de renforcer et de promouvoir la coopération entre les deux entités au cours du Sommet. Nonobstant tout ce qui précède, les CER ont noté qu'il n'avaient pas la capacité d'exercer de manière appropriée le rôle de coordination qui leur est assigné. Pour pallier ce besoin, les bureaux de l'OIT en Afrique travailleront en étroite collaboration avec les secrétariats des CER en 2006-2007. En

Décembre 2005 déjà, l'OIT a financé une réunion de la CEEAC qui s'est tenue après le Sommet à Douala, (Cameroun) et au cours duquel le statut national actuel des activités de suivi du Sommet a été réexaminé et les rôles et responsabilités de la CEEAC discuté. Par la suite, la structure du suivi du Sommet de la CEEAC a été créée. De même, l'OIT financera les cinq réunions régionales chargées de diffuser l'information sur les conclusions de Ouagadougou et de soutenir les efforts de renforcement des capacités des CER pour leur permettre d'aider les institutions à exercer le mandat dont ils ont été investis par le Sommet de Ouagadougou.

**24.** Le bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique australe à Harare a organisé une conférence sur le « Défi de l'Emploi des jeunes dans le contexte de l'Afrique australe » en Octobre 2005. La Conférence a eu pour conclusions un Plan d'Action national et un plan d'action d'Afrique australe pour la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté et un programme financé par l'OIT. Au cours de la conférence, neuf pays sont convenus que le secteur agricole devrait être ciblé pour la création d'emplois et que l'emploi des jeunes doit être une priorité dans leur DWCP. Une conférence ministérielle d'Afrique de l'Est sur le suivi du Sommet extraordinaire de l'Union Africaine s'est tenue à Zanzibar en Mai 2005. L'OIT a été mandatée pour soutenir le processus de suivi.

**25.** Au niveau continental, les activités de l'OIT ont ciblé la Commission de l'UA, la Commission du Travail et des Affaires sociales et les partenaires sociaux. Le bureau régional a déjà recruté à temps plein un économiste principal qui est avant tout responsable de la fourniture de l'assistance technique à la CUA, aux CER, aux bureaux sous-régionaux de l'OIT ainsi qu'aux composantes de l'OIT pour encourager et renforcer leurs activités dans la mise en œuvre des modalités des engagements de Ouagadougou. Pour aider au renforcement des capacités de la CUA, un consultant financé par l'OIT a également été détaché auprès de la CUA. Une autre initiative déjà entreprise en collaboration avec la CUA dans le cadre du suivi du Sommet est la création d'un groupe de travail conjoint UA/OIT pour la réflexion stratégique, l'analyse et l'élaboration des propositions afin d'encourager la création d'emplois en Afrique. Le groupe de travail conjoint UA/OIT a été officiellement lancé le 14 Février 2006 et un certain nombre de réunions ont déjà été tenues. En outre, la production de brochures et de CD-Roms du Sommet a été possible grâce au soutien financier et technique du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique.

**26.** Au niveau mondial, le Bureau régional pour l'Afrique a tenté d'établir des Alliances avec les institutions de Bretton Woods, la Banque Africaine de développement, les Nations Unies, les organisations bilatérales et multilatérales à l'appui de l'Agenda pour le travail décent. Avec la mise en place du bureau régional pour l'Afrique à Addis Abeba, la coopération avec la CUA et les CER se trouve renforcée davantage, au niveau tant opérationnel que politique. La collaboration avec la BAD (Banque Africaine de Développement) et le NEPAD (Nouveau Partenariat Pour le développement de l'Afrique) sera également renforcée. Il y aura donc une coordination synergique des activités pour la mobilisation conjointe de ressources dans le cadre de la mise en œuvre du suivi du Sommet de Ouagadougou.



27. Tableau 1. Assistance de l'OIT pour la mise en place du Plan d'Action de l'Union Africaine: Domaines clés.

Domaines clés /Priorités du Plan d'Action de l'UA	Niveau Continental	Niveau Régional	Niveau National	Organismes d'aide
Emplois jeunes (priorité 10)	-Initiative emplois jeunes zones rurales -Etude comparative des pays en développement dont le Cameroun, l'Ethiopie, le Mali et le Maroc.	-Conférence régionale sur le défi de l'emploi jeunes en Afrique australe (Harare, Octobre 2005) -Afrique de l'Est (Kenya, République Unie de Tanzanie, Ouganda)	- Ghana, Mali, Côte d'Ivoire, Kenya, République Unie de Tanzanie, Ouganda, Burkina Faso, Egypte, Burundi, Sénégal.	-Réseau emploi jeunes (REJ) -Fonds international pour le développement agricole (FIDA)
Femmes entrepreneurs (Priorités)	-Atelier sur la promotion des femmes entrepreneurs par des organisations d'employeurs (Mai 2006)		Zambie, Ethiopie, République Unie de Tanzanie, Kenya, Ouganda, Mali, Mauritanie et Sénégal	-Développement de la coopération Irlandaise. -Banque africaine de développement -Coopération financière internationale (CFI) Afrique australe et Afrique de l'Est
Système d'Information du Marché du travail (Priorité 6)			Ethiopie, Ghana, Mali, Madagascar, Maurice, Seychelles, Ouagadougou et Algérie	-Fondation du renforcement des capacités en Afrique (FRCA)

**Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)**

28. La commission économique pour l'Afrique a participé activement à la réunion de l'UA/CER tenue en Septembre 2005 à Addis Abeba. A l'issue de cette réunion, la CEA a produit un Rapport économique sur l'Afrique, entièrement consacré aux questions d'emploi et de pauvreté en collaboration étroite avec le BIT. La CEA a collaboré également avec le BIT dans l'élaboration d'un document directif sur les politiques Macroéconomiques basées sur l'Emploi en faveur de l'Afrique définissant les principes directeurs de la formulation des politiques macroéconomiques qui dépassent les objectifs traditionnels des prix et de la stabilité extérieurs. La CEA, par ailleurs consacre la Conférence des Ministres des Finances, du développement et de la planification cette année prévue en Mai, aux questions relatives à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'Action de Ouagadougou. La CEA à ce titre demandera aux Ministres d'envisager l'adoption de stratégies visant à intégrer l'emploi dans les cadres macroéconomiques nationaux. Au niveau sous régional, les bureaux de la CEA en Afrique de l'Ouest et en Afrique Australe ont tenu des réunions du Comité intergouvernemental d'experts qui ont examiné essentiellement les questions relatives à la création d'emplois en Mars 2006. Le défi principal consiste à définir des modalités concrètes d'une collaboration plus étroite avec le BIT et l'UA, notamment sur le renforcement des capacités dans les Etats membres. La CEA propose la mise en place d'un Forum régional sous l'égide de l'UA, du BIT, de la CEA et des CER qui contribuerait au suivi, à l'évaluation de la création d'emplois, le renforcement des capacités sous tous les aspects de la politique par l'organisation collégial de l'enseignement et le partage du savoir.

<p>Emploi essentiel aux décideurs économiques et sociaux y compris le cadre de développement et les PRSP (Priorité 3)</p>	<p>-Soutien à la Commission des Affaires Sociales et du Travail dans le cadre de sa contribution à la PAC sur les OMD militant en faveur de l'importance de l'emploi et du travail décent. Le Sommet a fourni aux Ministères aussi bien au niveau régional (CTAS) que sous-régional (CEDEAO, SADC, etc.) une plate-forme stratégique et des principes directeurs pour aborder les questions d'emploi et de développement.</p>		<p>Burkina Faso, Sénégal, République Unie de Tanzanie, Ouganda, Soudan, Maroc, Ghana, Mali, Cote-d'Ivoire, Cameroun, Burundi, Zambie, Ethiopie, Nigeria, et Madagascar, Gabon, Tchad, Afrique du Sud.</p>	
---	---	--	---	--

Etats membres/CE R/Organismes des Nations Unies etc.	Réponse au Questionnaire	Activités entreprises dès après le Sommet	Accent mis sur les domaines prioritaires/Elaboration et adoption du Plan National d'Action	Utilisation des structures déjà existantes et/création de nouvelles pour la mise en œuvre du Plan d'Action	Etablissement De relations de travail avec les ONG, CER etc. dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action	Changements/ Harmonisation et intégration des politiques et programmes nationaux d'emploi et de lutte contre la pauvreté avec les décisions du Sommet	Développement planifié des données de base nationales/so us-régionales permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions du Sommet	Identification des mécanismes de mobilisation de ressources (tant internes qu'externes)
1.Algérie	√	√	√	√	√	√	√	√
2.Angola	x							
3.Bénin	√	√						
4.Botswana	x		√	√	√	√	√	√
5.Burkina Faso	√	√	√	√	√	√	√	√
6.Burundi	√	√	√	√	√	√	√	√
7.Cameroun	√	√	√	√	√	√	√	√
8.Cap Vert	x							
9.RCA	√	√	√	√	√	√	x	√
10.Tchad	√	√	√	√		√	√	√
11.Comores	x							
12.Congo	x							
13.RD. Congo	√	√	√	√	√	√	√	√
14.Cote-d'Ivoire	√	√	x	√	x	√	x	√
15.Djibouti	x							
16.Egypte	√	√	√	√	√	√	x	√
17.Erythrée	x							
18.Ethiopie	x							

Etats membres/CE R/Organismes des Nations Unies etc.	Réponse au Questionnaire	Activités entreprises dès après le Sommet	Accent mis sur les domaines prioritaires/Elaboration et adoption du Plan National d'Action	Utilisation des structures déjà existantes et/création de nouvelles pour la mise en œuvre du Plan d'Action	Etablissement De relations de travail avec les ONG, CER etc. dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action	Changements/ Harmonisation et intégration des politiques et programmes nationaux d'emploi et de lutte contre la pauvreté avec les décisions du Sommet	Développement planifié des données de base nationales/sous-régionales permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions du Sommet	Identification des mécanismes de mobilisation de ressources (tant internes qu'externes)
19.Gabon	x							
20.Gambie	x							
21.Ghana	x							
22.Guinée Bissau	x							
23.Guinée Equatoriale	x							
24.Guinée	x							
25.Kenya	x							
26.Lesotho	x							
27.Libéria	x							
28.Libye	√							
29.Madagascar	x							
30.Malawi	x							
31.Mali	√	√	√	√	√	√	√	√
32.Mauritanie	√	x	√	√	√	√	x	x
33.Maurice	√	x	√	√	√	√	√	x
34.Mozambique	x							

Etats membres/CE R/Organismes des Nations Unies etc.	Réponse au Questionnaire	Activités entreprises dès après le Sommet	Accent mis sur les domaines prioritaires/Elaboration et adoption du Plan National d'Action	Utilisation des structures déjà existantes et/création de nouvelles pour la mise en œuvre du Plan d'Action	Etablissement De relations de travail avec les ONG, CER etc. dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action	Changements/ Harmonisation et intégration des politiques et programmes nationaux d'emploi et de lutte contre la pauvreté avec les décisions du Sommet	Développement planifié des données de base nationales/so us-régionales permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions du Sommet	Identification des mécanismes de mobilisation de ressources (tant internes qu'externes)
35.Namibie	x							
36.Niger	x							
37.Nigéria	x							
38.Rwanda	√	√	√	√	√	√	√	√
39.Saharawi	x							
40.Sao Tome et Pr.	x							
41.Sénégal	√	√	x	√	√	√	√	√
42.Seychelles	x							
43.Sierra Leone	x							
44.Somalie	x							
45.Afrique du Sud	√	x	x	√	√	√	x	√
46.Soudan	√	√	√	√	√	√	√	√
47.Swaziland	x							
48.Tanzanie	x							
49.Togo	√	√	√	x	x	√	x	x

Etats membres/CE R/Organismes des Nations Unies etc.	Réponse au Questionnaire	Activités entreprises dès après le Sommet	Accent mis sur les domaines prioritaires/Elaboration et adoption du Plan National d'Action	Utilisation des structures déjà existantes et/création de nouvelles pour la mise en œuvre du Plan d'Action	Etablissement De relations de travail avec les ONG, CER etc. dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action	Changements/ Harmonisation et intégration des politiques et programmes nationaux d'emploi et de lutte contre la pauvreté avec les décisions du Sommet	Développement planifié des données de base nationales/so us-régionales permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions du Sommet	Identification des mécanismes de mobilisation de ressources (tant internes qu'externes)
50.Tunisie	√	√	√	√	√	√	x	√
51.Ouganda	x							
52.Zambie	x							
53.Zimbabwe	√	√	√	√	√	√	x	√
<b>CER</b>								
54.AMU	x							
55.CEN-SAD	x							
56.COMESA	x							
57.ECCAS	√							
58 CEDEAO	x							
59.IGAD	x							
60.SADC	x							
<b>NU, etc.</b>								
61.CEA	√							
62.FAO	x							
63.IFAD	x							
64.ILO	√							
65.FMI	x							

Etats membres/CE R/Organismes des Nations Unies etc.	Réponse au Questionnaire	Activités entreprises dès après le Sommet	Accent mis sur les domaines prioritaires/Elaboration et adoption du Plan National d'Action	Utilisation des structures déjà existantes et/création de nouvelles pour la mise en œuvre du Plan d'Action	Etablissement De relations de travail avec les ONG, CER etc. dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action	Changements/ Harmonisation et intégration des politiques et programmes nationaux d'emploi et de lutte contre la pauvreté avec les décisions du Sommet	Développement planifié des données de base nationales/so us-régionales permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions du Sommet	Identification des mécanismes de mobilisation de ressources (tant internes qu'externes)
66.OIM	x							
67.UIT	x							
68.ONUSIDA	x							
69. PNUD	x							
70.UNESCO	x							
71.UNICEF	x							
72.UNIFEM	x							
73.ONUDI	x							
74.FNUAP	x							
75.UN/OHRL LS	x							
76.UN/OSAA	x							
77.OMS	x							
78.PAM	x							
79.Banque Mondiale	x							



2006

# Report on the fourth session of the AU labour and social Affairs commission (LSAC)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4165>

*Downloaded from African Union Common Repository*